

---

---

## Paragraphe 10, 11 et 12 : Fonctions principales de l'UNESCO

### Question 13

Étant donné la nécessité de rationaliser l'action et l'utilisation des ressources et de les centrer sur un nombre limité d'objectifs, préconiserez-vous un resserrement des priorités et, si oui, que proposeriez-vous à cette fin ? Y a-t-il d'autres thèmes/sujets ou questions particuliers que, selon vous, l'Organisation devrait privilégier et pour l'étude desquels elle serait la mieux placée ?

### Question 14

Quels sont les domaines nouveaux dont l'examen pourrait être envisagé ou renforcé et dans lesquels l'UNESCO a un avantage comparatif au niveau multilatéral et pourrait jouer un rôle utile ?

### Question 15

Y a-t-il des activités, questions/thèmes auxquels, selon vous, il conviendrait de renoncer parce que leur impact est faible et qu'ils n'ont qu'un lointain rapport avec le mandat de l'Organisation ?

## Réponse du Canada

De toutes les questions, c'est à celles-ci qu'il est peut-être le plus difficile de répondre objectivement. Nous estimons que tous les répondants sont en mesure de trouver des activités et des contributions qu'ils aimeraient voir privilégiées ou abandonnées. Si les décisions concernant les programmes à maintenir en place doivent être fondées sur des réponses subjectives et non sur l'évaluation des programmes, il sera difficile de les prendre. On ne sait pas non plus exactement ce que l'on entend par resserrement des priorités dans ce contexte.

Ces questions portent sur l'établissement des priorités pour se centrer sur un nombre limité d'objectifs, mais elles n'évoquent que partiellement les propositions formulées par le directeur général dans le document 160 EX/5, Partie II, et dans le 31 C/4, aux paragraphes 32-37, à savoir que l'UNESCO doit se laisser guider par les principes de la concentration, de la flexibilité, de la créativité et de l'innovation, de la convergence et de l'approche interdisciplinaire, de la coopération et du partenariat. La notion d'avantage comparatif de l'UNESCO est seulement présente dans le contexte de nouvelles initiatives et nous recommandons que l'Organisation classe ses activités de programme par ordre de priorité en se fondant sur les cinq principes mentionnés ci-dessus, en combinaison avec les activités où elle a